



Pour une agriculture productive, profitable et compétitive.

Convention : CMR-AFD
N° CCM 1263 01K et
CCM 1263 02 L





MISSIONS

Le Programme **ACEFA** est un dispositif né du souci d'intensification et de modernisation des systèmes de production agricole, en vue de répondre aux problèmes de sécurité alimentaire et d'emploi rural. Il entre en droite ligne avec le Document de Stratégie pour le Développement du Secteur Rural (DSDSR) et est établi pour :

- Professionnaliser les Groupements de Producteurs (GP) à travers l'amélioration de leurs capacités technico-économiques ;
- Moderniser et renforcer l'appareil de production des Exploitations Familiales Agropastorales (EFA) ;
- Générer des emplois et dynamiser l'économie en amont et en aval de la production ;
- Améliorer la gouvernance et le cadre de collaboration Etat-Profession.

LES BÉNÉFICIAIRES

- **Bénéficiaires directs :**
 - Les producteurs agropastoraux, membres des OP.
- **Bénéficiaires indirects :**
 - Les opérateurs économiques ;
 - Les structures de crédits décentralisées ;
 - Les pouvoirs publics ;
 - Les consommateurs.

LES COMPOSANTES DU PROGRAMME

La composante 1 «Appui-conseil» :

Apporter aux EFA, aux GP et aux organisations professionnelles agropastorales (OPA) un accompagnement sous forme d'appui conseil les aidant à la prise de décision, leur permettant de mieux maîtriser la conduite de leurs exploitations et d'améliorer leur gestion technico-économique, tout en développant les services rendus à leurs membres.

La composante 2 «Financement des projets des OP» :

Subventionner les projets d'investissements productifs (équipements, bâtiments, matériels...) des Organisations de Producteurs (OP), favoriser l'accroissement de l'autofinancement et l'insertion des GP et OPA aux circuits financiers d'épargne et de crédit.

La composante 3 «Professionnalisation agropastorale» :

Renforcer les performances des plateformes nationale et régionales des organisations de producteurs (PLANOPAC) et le CRPA* de Garoua en vue de l'accroissement de leurs capacités d'action, de gestion et de planification stratégique.

La composante 4 «Coordination» :

Assurer aux niveaux national et régionaux :

- La gestion technique, administrative et financière du Programme ;
- La conduite de toutes les activités du Programme ;
- Le suivi et l'évaluation.



* Centre Regional de Professionnalisation Agropastorale



PRINCIPES D'INTERVENTION

Le dispositif d'intervention est centré sur les producteurs. La démarche du Programme repose sur :

- **La demande de service par les producteurs** : le dispositif d'appui conseil est mis en place et les conseillers interviennent à la sollicitation des producteurs qui expriment le besoin.
- **Le co-financement des investissements productifs** : les subventions sont octroyées uniquement aux dépenses d'investissements des projets productifs. Leurs plafonds sont fixés à 85% pour les projets des GP et 70% pour les projets des OPA avec des montants maximum de 6 et 30 millions respectivement pour les GP et les OPA.
- **La cogestion Etat-Profession** assurée par les instances paritaires composées de représentants de producteurs et représentants de l'administration.
- **L'approche technico économique** visant par l'appui conseil le développement de la productivité des petites exploitations en vue de la création de la valeur ajoutée.



PHASES DU PROGRAMME

- **Phase 1** : la première phase a duré quatre ans (2008-2012). Elle couvrait les cinq régions pilotes de **l'Adamaoua, du Nord, de l'Ouest, du Sud-ouest, et du Sud**. Elle a permis la mise sur pied du dispositif d'appui conseil dans **10** départements pilotes et du dispositif de financement dans tous les **27** départements que comptent ces régions.
- **Phase 2** : D'une durée de quatre ans (2012-2016), elle permettra l'extension du Programme aux cinq autres régions (**Extrême-nord, Nord-ouest, Littoral, Centre et Est**) avec la mise en place progressive du dispositif d'appui conseil aux **48** départements restants. A terme, le programme couvrira tous les **58** départements.

CADRE DES RÉSULTATS OPERATIONNELS

Phase 1 :

- **307 conseillers** ont accompagné **2560 GP** et **153 OPA** dans l'amélioration de leurs techniques de production, leurs rendements, leur productivité, leurs marges et les services rendus.
- **1843 projets** ont été financés.

Coût total : 14,2 milliards de FCFA.



Une double administration



Perspectives phase 2 :

- Environ **2000 conseillers** seront recrutés, formés et équipés pour accompagner **20500 GP** et **300 OPA** soit **240000 producteurs** aux mêmes finalités que celles de la phase 1.
- **5380 projets** seront financés à terme.

Coût total : 60 milliards de FCFA.

ORGANES DE PILOTAGE ET D'EXECUTION

Maîtrise d'ouvrage : MINADER et MINEPIA.

Comité de pilotage : Il est composé des représentants de l'administration et de la profession (producteurs) ; et est coprésidé par les SG du MINADER et du MINEPIA.

Exécution : La Coordination Nationale et ses démembrements régionaux.

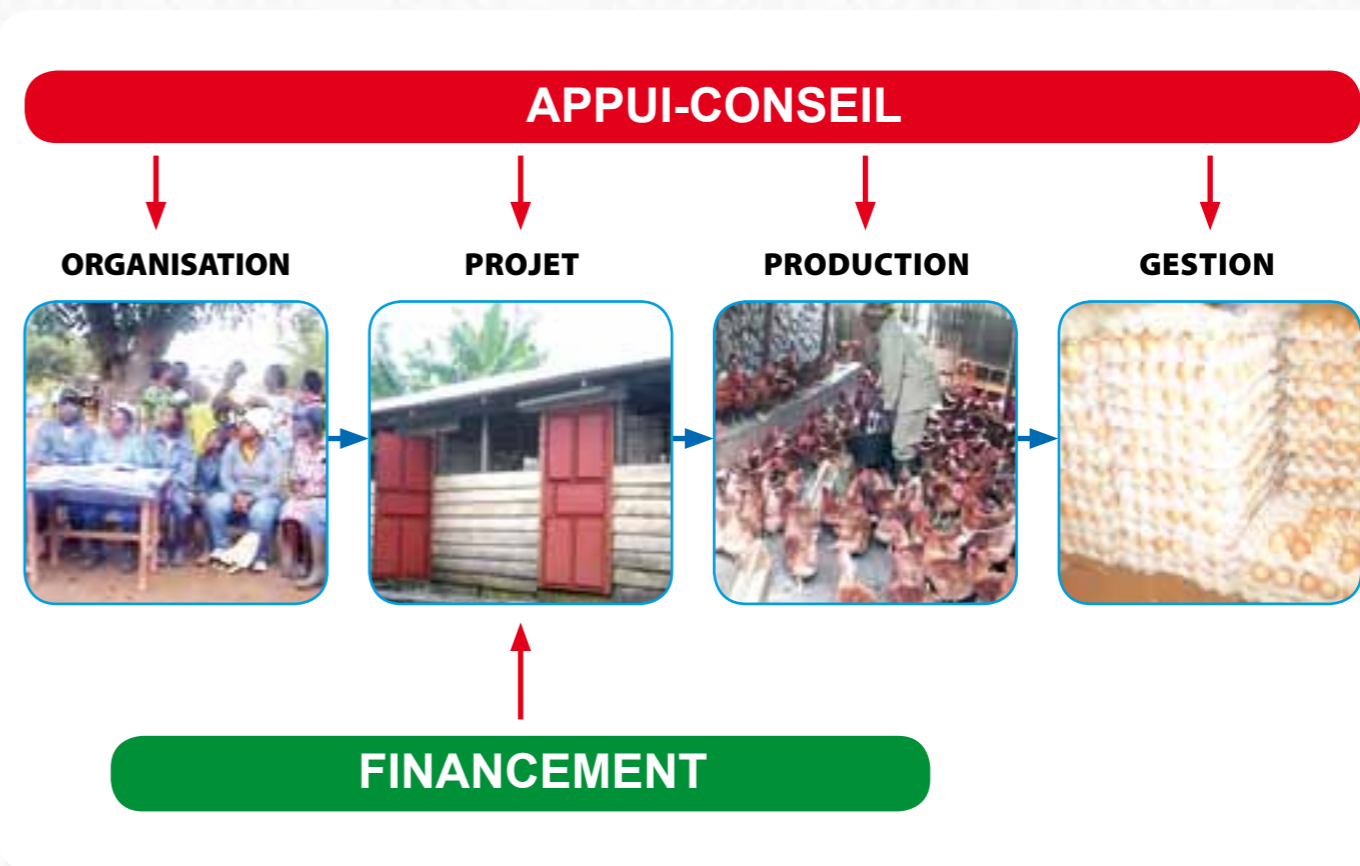
ORGANES DE CO-GESTION

Le Comité Départemental d'Appui Conseil (CODAC) : composé paritairement de l'administration et des représentants de la profession, il est l'organe d'orientation et de suivi du service d'appui conseil.

Les Commissions Régionales et Départementales de sélection des projets (CRSP et CDSP) : sont les instances décisionnaires d'attribution des subventions aux GP et aux OP.



CONJUGAISON INTENSIFIÉE « CONSEIL-FINANCEMENT » POUR PLUS D'EFFICACITÉ





COORDINATION NATIONALE : YAOUNDÉ BASTOS.

B.P 4081 - Tel : 22 20 36 48 - Fax : 22 20 36 49
email : acefac2d@yahoo.fr

Région de l'Adamaoua (Ngaoundéré) : 97 08 91 13 / 22 27 25 01
Région du Centre (Yaoundé) : 98 98 85 88 / 98 98 85 88
Région de l'Est (Bertoua) : 97 08 91 15 / 77 24 39 35
Région de l'Extrême nord (Maroua) : 98 99 27 11 / 99 51 19 21
Région du Littoral (Douala) : 98 98 39 88 / 77 54 00 35
Région du Nord (Garoua) : 97 08 91 18 / 22 27 25 01
Région du Nord-ouest (Bamenda) : 98 95 75 22 / 77 86 61 87
Région de l'Ouest (Bafoussam) : 97 08 91 33 / 33 44 49 59
Région du Sud (Ebolowa) : 97 08 91 23 / 22 28 34 02
Région du Sud-ouest (Buea) : 97 08 91 28 / 33 32 24 86

*Le Programme de référence pour le développement
des exploitations familiales.*